
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 11 mai 2026

Date de publication : 20/05/26



L'an deux mil vingt-six le onze mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 4 mai 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Mathieu BRONDEAU, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nicolas FIQUET, Marie NAUDIN, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Christine HEINTZ, Nathalie LIEVENS, Jean-Luc BARBIER, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN



Délibération N° 20-05-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ADAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D-MARCHE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de prévention et de promotion de la santé porté par la collectivité,

Vu la délibération n° 06-09-2024 relative à la demande de subvention auprès de la Conférence des financeurs – Projet « Bien vieillir en Haut Val de Sèvre »,

Vu la convention pluriannuelle conclue entre le Département et le CIAS du Haut Val de Sèvre pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de leurs proches aidants,

Vu la délibération n° 07-09-2024 relative à la création d'un poste d'adjoint d'animation pour la mise en œuvre du programme « Bien vieillir en Haut Val de Sèvre »,

Vu la convention de partenariat proposée par l'association A la Découverte de l'Âge Libre (ADAL), relative au déploiement du programme D-Marche,

Considérant que la délibération n° 06-09-2024 a autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Conférence des financeurs, permettant la mise en œuvre des actions prévues dans le programme « Bien vieillir en Haut Val de Sèvre »,

Considérant que la décision de la conférence des financeurs de la prévention d'autonomie du Département des Deux-Sèvres a décidé en séance plénière du 31 mai 2024 d'attribuer une participation financière d'un montant de 81 825 € en vue de réaliser le programme d'actions pluriannuel 2024-2026 « Bien vieillir en Haut Val de Sèvre »,

Considérant que le financement accordé par la Conférence des financeurs permet le financement de la mise en œuvre du programme D-Marche, programme conçu par l'association ADAL, pour la formation d'un éducateur en Activité Physique Adapté (APA) de Mélioris-Maison Sport Santé, et la mobilisation du temps de travail de l'adjoint d'animation du CIAS HVS recruté pour la mise en œuvre du programme « Bien vieillir en Haut Val de Sèvre »,

Considérant que le CIAS Haut Val de Sèvre est engagé, au travers de la convention pluriannuelle avec le Département, dans la mise en œuvre de ce programme pluriannuel,

Considérant que le CIAS Haut Val de Sèvre est engagé, au travers de la convention encadrant les modalités de partenariat entre le CIAS HVS et Melioris – Maison Sport Santé pour la mise en œuvre en co-construction du programmes D-Marche sur le territoire du Haut Val de Sèvre,

Considérant que la conclusion d'une convention de partenariat avec l'association ADAL est nécessaire afin de définir les modalités de déploiement, d'accompagnement, d'évaluation et de suivi du programme D-Marche,

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de sa politique de prévention et de promotion de la santé, le CIAS Haut Val de Sèvre souhaite déployer le programme D-Marche, action de prévention qui a pour objectif d'encourager la marche au quotidien, en particulier auprès des publics seniors et des personnes sédentaires.

Le programme D-Marche, conçu par l'association ADAL, est différent des dispositifs d'Activité Physique Adaptée existants sur le territoire puisqu'il ne s'agit pas d'une activité sportive, mais d'un programme motivationnel, centré sur la marche du quotidien, accessible à tous et praticable même à son domicile. Cet accompagnement collectif a pour objectif d'apporter un changement des habitudes de vie.

Le programme D-Marche se déploie sous forme d'un cycle d'ateliers collectifs comprenant une séance de lancement, des temps d'accompagnement favorisant la motivation et le changement d'habitudes de marche au quotidien, et une séance de bilan visant à pérenniser les pratiques.

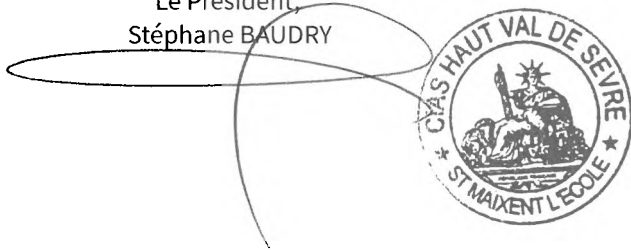
Le déploiement du programme sur le territoire du Haut Val de Sèvre est innovant et repose sur une dynamique partenariale associant :

- Le CIAS HVS, porteur et coordinateur du projet ;
- L'association ADAL, créatrice du dispositif ;
- Melioris – Maison Sport Santé, chargée de l'animation des sessions, en lien avec l'adjoint d'animation du CIAS.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE la convention de partenariat avec l'association A la Découverte de l'Âge Libre (ADAL) pour la mise en œuvre du programme D-Marche ;**
- **ACTE que cette action s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle entre le Département et le CIAS du Haut Val de Sèvre, relative à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de leurs proches aidants ;**
- **PREND ACTE que le CIAS HVS prend en charge le coût pédagogique de la formation assurée par l'Association ADAL de l'éducateur APA de Melioris – Maison Sport Santé, avec le financement de la Conférence des financeurs ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Président,
Stéphane BAUDRY



Le secrétaire de séance,
Morgane SEMERDJIAN

